



**Direction Générale des
Services du Département**

Direction des Bâtiments, des Moyens
Généraux et du Patrimoine

Service Affaires Financières

Affaire suivie par : Catherine DOUCHET
Poste: 71.62

2011-CP-3864

RAPPORT A LA COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 16 septembre 2011

**BÂTIMENTS DÉPARTEMENTAUX
COLLÈGE BLAISE PASCAL À PLAISIR
OPÉRATION DE RÉHABILITATION 2012 DES SANITAIRES
DE LA SECTION D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET
PROFESSIONNEL ADAPTÉ ET MISE EN SÉCURITÉ DU COLLÈGE**

Politique sectorielle :
Secteur d'intervention :
Programme :

**Enseignement
Enseignement du 2nd degré
Collèges publics
Plan Pluriannuel Collèges (2009-2016)**

Montant actualisé :
Montant affecté
Reste à affecter
Montant réservé pour ce rapport

2007P013E01 (APD)	
AP	CP 2011
560 000 000 €	15 434 870 €
102 780 871 €	10 541 812 €
457 219 129 €	4 893 058 €
382 000 €	5 000 €

Il vous est proposé d'adopter la programmation de l'opération de réhabilitation pour l'année 2012 dans le collège Blaise Pascal à Plaisir, présentée dans la fiche jointe au présent rapport.

Si cette proposition recueille votre accord, je vous invite à adopter la délibération suivante :

Direction des Bâtiments, des Moyens Généraux et du Patrimoine

Service Administration et Finances / PBS1

Commission Permanente du

16 septembre 2011

Annexe au rapport

OPERATION NOUVELLE

Opération : 2007P013O075T05
PLAISIR
Collège Blaise Pascal
Réhabilitation des sanitaires de la SEGPA et mise en
sécurité du collège

Enveloppe financière € TTC

Montant des travaux :	306 800 €
Date de valeur :	Janvier 2011
Maîtrise d'œuvre :	30 800 €
Services au maître d'ouvrage :	16 000 €
Aléas :	15 300 €
Révisions :	13 100 €
Total opération :	<u>382 000 €</u>

Calendrier

Notification maîtrise d'œuvre :	Octobre 2011
Remise Avant-Projet :	Novembre 2011
Notification travaux :	Juin 2012
Livraison :	Septembre 2012

Echéancier en € TTC

2011	5 000 €
2012	265 000 €
2013	112 000 €

Justification de l'opération

Le collège Blaise Pascal à Plaisir a été reconstruit en 1992 pour une capacité de 900 élèves. Il se compose d'un bâtiment regroupant l'externat, l'administration, la demi-pension et une Section d'Enseignement Général et Professionnel Adapté (SEGPA) et d'un bâtiment logements.

Les quatre blocs sanitaires de la SEGPA sont non conformes au regard de l'accessibilité handicapés et très vétustes (certains appareils ne fonctionnent plus ; les joints de carrelage et faïence sont abîmés). Il convient de prévoir leur réfection dans leur intégralité et d'y intégrer l'accessibilité des personnes handicapées.

Suite à la disparition du pôle « métallerie » de l'enseignement adapté et à la réorganisation des pôles « habitat » et « vente », le collège a effectué d'importants travaux de rénovation de cette SEGPA.

Le Département s'est engagé à compléter ces travaux en mettant notamment en place un bac de décantation au niveau du pôle habitat afin de permettre l'évacuation des déchets liés à cette activité.

Par ailleurs, le collège ne dispose d'aucun système d'alarme anti-intrusion ni de caméras de vidéo -protection. En raison d'incidents qui ont eu lieu en 2009 sur le collège, un diagnostic de sécurité partagé en partenariat entre l'établissement, les services municipaux, la gendarmerie et le Conseil général des Yvelines a été réalisé. Il préconise d'effectuer rapidement des travaux de sécurisation.

Consistance de l'opération

Restructuration et mise aux normes des sanitaires de la SEGPA

Mise en place de deux blocs pour les filles et de deux blocs pour les garçons

- 1 sanitaire traditionnel,
- 1 sanitaire pour les personnes handicapées avec douche et siphon,
- 1 espace libre pour l'aménagement de casiers vestiaires (4 par bloc sanitaire).

Le cloisonnement est à modifier. Le carrelage et la faïence ainsi que la tuyauterie et l'appareillage de plomberie sont à changer. Les portes à l'intérieur des sanitaires sont à remplacer (compris quincaillerie). Le plafond est à repeindre.

Mise en place d'un bac de décantation dans la SEGPA Habitat

Un équipement de base est à prévoir avec raccordement des eaux résiduelles sur le réseau existant.

Sécurisation de l'établissement

- Mise en place d'un système d'alarme anti-intrusion sur l'ensemble du rez-de-chaussée de l'établissement avec report des données à la loge.
- Installation de caméras de vidéo-protection à l'extérieur de l'établissement et aux endroits stratégiques : une en direction de l'entrée des élèves, une en direction de l'accès au gymnase et une dernière en direction de l'entrée du parking des livraisons. Un écran de visionnage, combiné à un enregistreur est prévu dans la loge.